



Parc des Glaisins
7, avenue du Pré Félin
Annecy-le-Vieux
74940 Annecy



PricewaterhouseCoopers Audit
Grand Hôtel Dieu
3 Cour du Midi - CS 30259
69287 Lyon cedex 02

AKWEL

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux
comptes
Siège social : 109, rue Tête d'Or - CS 10363 - 69451 Lyon Cedex 06
Capital de 5 986 008 euros - RCS Lyon B 351 497 649

PricewaterhouseCoopers Audit
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine
capital de 2 510 460 euros - RCS Nanterre 672 006 483

AKWEL

Société anonyme

RCS : Bourg-en-Bresse 344 844 998

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société AKWEL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AKWEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et créances rattachées à des participations

Notes 2.2.3 « Financières », 2.3 « Créances rattachées à des participations » et 3.2 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels

Risque identifié

Les titres de participation et les créances rattachées à des participations figurent au bilan d'AKWEL au 31 décembre 2024 pour un montant net de 223,4 millions d'euros.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés lorsque leur valeur d'utilité estimée à la clôture est inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'utilité des titres de participation est appréciée en utilisant plusieurs critères et notamment les capitaux propres et les perspectives de développement et de rentabilité. Cette estimation requiert l'exercice du jugement de la Direction, en particulier lorsqu'elle est fondée sur des éléments prévisionnels.

Du fait des incertitudes inhérentes aux éléments prévisionnels pris en compte dans ces calculs, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation, et par extension des créances qui leur sont rattachées, constitue un point clé de notre audit.

Réponses apportées lors de notre audit

Nous avons examiné les contrôles mis en œuvre par la société pour estimer la valeur d'utilité des titres de participation. Nos travaux ont notamment consisté à :

- Comparer les quotes-parts de situation nette comptable utilisées pour déterminer les valeurs d'utilité des titres de participation aux données issues de la comptabilité ;
- Vérifier, lorsque les valeurs d'utilité étaient déterminées sur la base d'éléments prévisionnels, que leur estimation était basée sur une méthode d'évaluation appropriée ;
- Apprécier le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues dans le cadre de l'estimation des valeurs d'utilité par entretien avec la Direction ;
- Vérifier l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité effectués par la Société ;
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard du résultat des tests de dépréciation des titres de participation.

Evaluation des provisions liées aux risques techniques et commerciaux

Note 2.6 « Provisions pour risques et provisions pour charges » et 3.10 « Provisions pour risques et provisions pour charges » de l'annexe aux comptes annuels

Risque identifié

La société étant fournisseur de premier rang de nombreux constructeurs automobiles, elle est à ce titre exposée aux risques inhérents à son activité, notamment en ce qui concerne les aspects commerciaux et industriels.

Dans ce contexte, la société peut rencontrer des situations incertaines, litigieuses ou contentieuses, notamment dans le cadre de risques techniques et des campagnes de rappel réalisées par les constructeurs automobiles.

L'estimation des risques est revue régulièrement par la direction de la société. L'identification incomplète et/ou l'évaluation incorrecte d'un risque pourrait conduire la société à surévaluer ou sous-évaluer ses provisions.

A la clôture de l'exercice 2024, les provisions pour litiges s'élèvent à 37,5 M€ et sont principalement liées aux risques techniques et commerciaux. Nous avons considéré que l'évaluation des provisions liées aux risques techniques et commerciaux constituait un point clé de notre audit compte tenu des enjeux financiers potentiels à l'échelle de la société et du jugement de la direction dans l'estimation des risques et des montants comptabilisés.

Réponses apportées lors de notre audit

Nos travaux ont consisté notamment à :

- Obtenir des confirmations externes des avocats permettant de recenser les litiges et les situations contentieuses dont la société fait l'objet ;
- Prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par la société, de la documentation correspondante et le cas échéant, les corroborer avec les consultations écrites de ses conseils externes ;
- Prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par la société, de la documentation correspondante et revoir le cas échéant les consultations écrites de ses conseils externes ;
- S'entretenir avec le directeur de ligne produit concerné par des risques techniques permettant de répondre aux risques identifiés ;
- Apprécier les principaux risques identifiés et examiner le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction aux vues des informations collectées, pour estimer le montant des provisions comptabilisées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L. 22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des

entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président du directoire.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AKWEL par votre assemblée générale du 23 février 2004 pour le cabinet Forvis Mazars et du 23 mai 2024 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Forvis Mazars était dans la 21^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 1^{ère} année dont respectivement 13 et 1 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude

ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

A Annecy-le-Vieux et Lyon, le 8 septembre 2025

Forvis Mazars

PricewaterhouseCoopers Audit

DocuSigned by:

75636F48A1E940D...

DocuSigned by:

F60A9AE50B42458...

Jérôme Neyret

Associé

Matthieu Moussy

Associé

BILAN

*Comptes sociaux
au 31 décembre 2024
(en milliers d'euros)*

ACTIF	Notes n°	Montants bruts	Amort. ou provisions	31.12.24 Montants nets	31.12.23 Montants nets
Capital souscrit non appelé		-	-	-	-
Frais d'établissement		-	-	-	-
Immobilisations Incorporelles					
Fonds commercial		6 327	4 726	1 601	1 601
Autres		10 662	10 463	200	415
		16 989	15 188	1 800	2 016
Immobilisations Corporelles	<u>3.1</u>				
Terrains		989	193	797	801
Constructions		28 962	19 242	9.720	10 212
Installations techniques, matériels et outillages		169 798	148 569	21 229	24 443
Autres immobilisations corporelles		19 995	17 141	2 855	3 102
Immobilisations en cours, avances et acomptes		4 014	-	4 014	2 678
		223 759	185 144	38 615	41 237
Immobilisations Financières	<u>3.2</u>				
Participations		262 820	79 738	183 081	179 811
Créances rattachées à des participations		74 530	34 188	40 343	53 367
Autres immobilisations financières		321	187	133	3 171
		337 671	114 114	223 557	236 349
Stocks	<u>3.3</u>				
Stocks de matières premières		13 244	101	13 143	18 261
Stock de produits finis et semi finis		23 289	6 097	17 192	19 266
Stock en transit		29	-	29	956
		36 562	6 198	30 364	38 483
Avances & Acomptes Versés S/Commandes		26 238	-	26 238	25 756
Créances					
Clients et comptes rattachés	<u>3.4</u>	57 598	85	57 513	64 066
Autres créances	<u>3.5</u>	11 874	-	11 874	13 178
		69 472	85	69 387	77 244
Disponibilités et valeurs mobilières	<u>3.6</u>				
Disponibilités		52 142	-	52 142	32 416
Valeurs mobilières		0	-	0	-
		52 142	-	52 142	32 416
Charges Constatées d'Avance		612	-	612	555
Charges à répartir sur plusieurs exercices		0	-	0	67
Écarts de Conversion Actif		1	-	1	-
Total de l'Actif		763 445	320 729	442 717	454 128

PASSIF	Notes n°	31.12.24	31.12.23
Capitaux Propres	<u>3.9</u>		
Capital social		21 240	21 393
Primes de fusion et d'apport		6 863	9 705
Réserve légale		2 139	2 139
Réserves réglementées		41	41
Autres réserves		-	-
Report à nouveau		71 722	79 779
Acomptes sur dividendes		-	-
Résultat de l'exercice		27 646	94
Provisions réglementées		23 556	25 346
Situation Nette Avant Répartition		153 207	138 308
Autres fonds propres			
Avances conditionnées		-	-
		-	-
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques		1	
Provisions pour charges		46 321	42 200
	<u>3.10</u>	46 322	42 200
Dettes			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	<u>3.11</u>	1 516	34 613
Emprunts et dettes financières	<u>3.11</u>	39	203
Associés - dettes financières diverses	<u>3.11</u>	189 683	172 000
Fournisseurs et comptes rattachés		39 749	51 914
Dettes fiscales et sociales	<u>3.12</u>	11 210	10 860
Autres dettes	<u>3.12</u>	991	4 030
		243 187	273 619
Produits constatés d'Avance		-	-
Écart de Conversion Passif		-	-
Total du Passif		442 717	454 128

COMPTE DE RÉSULTAT

Au 31 décembre 2024

Comptes sociaux

(en milliers d'euros)

	Notes	31.12.24	31.12.23
	n°	(12 mois)	(12 mois)
Ventes de marchandises		16 259	16 112
Production vendue		287 226	346 056
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	<u>4.1</u>	303 485	362 168
dont à l'exportation			
Variation de la production stockée		-3 509	2 748
Production immobilisée		0	0
Subventions d'exploitation		-9	68
Autres produits d'exploitation		5 433	4 768
PRODUITS D'EXPLOITATION		305 399	369 752
Achats		-59 216	-84 754
Variation de stocks et encours		-5 149	1 552
Autres achats et charges externes		-157 813	-194 278
VALEUR AJOUTÉE		83 220	92 272
Impôts et taxes		-3 573	-4 164
Charges de personnel		-60 464	-58 368
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION		19 183	29 740
Dotations aux amortissements		-8 398	-9 358
Reprises et (dotations) aux provisions		-1 208	-8 458
Autres produits et (charges)		-2 058	-464
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		7 520	11 460
Produits et (charges) financiers	<u>4.2</u>	16 766	-12 665
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS		24 287	-1 205
Produits et (charges) exceptionnels	<u>4.3</u>	3 745	604
Participation des salariés		0	0
RÉSULTAT AVANT IMPOTS		28 032	-601
Provisions pour impôts	<u>4.4</u>	-386	507
RÉSULTAT NET		27 646	-94

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

31 décembre 2024

1. Présentation d'AKWEL et faits caractéristiques de l'exercice

L'activité d'AKWEL consiste à concevoir, développer, produire des outillages et des pièces commercialisés notamment auprès des constructeurs automobiles et poids lourds français et étrangers. Sa vocation est d'être à la fois concepteur, industriel, et assembleur de fonctions. AKWEL assure également la coordination des activités industrielles et financières auprès de l'ensemble des filiales du Groupe, dont elle est la société mère.

Les comptes annuels sont établis en milliers d'euros.

Sur l'exercice écoulé, les opérations ou événements significatifs au niveau du périmètre ou de l'organisation sont les suivants :

- Baisse du chiffre d'affaires en relation avec les difficultés de la production mondiale automobile
- Diminution de la valeur ajoutée et de l'excédent brut d'exploitation expliquée par cette baisse de volume et par une augmentation des coûts de personnels.
- Résultat financier positif en raison du versement de dividendes des filiales de AKWEL SA et en raison d'une moindre utilisation de l'endettement externe
- Fermeture de l'usine de Gournay en France
- Vente de l'usine des Mureaux générant une plus-value de 3,3 millions d'euros

La société ne constate pas d'impacts directs significatifs en lien avec la guerre en Ukraine ou au Proche Orient, la société n'intervenant pas sur ces marchés.

À la clôture 2024, la société ne constate pas d'impacts significatifs en lien avec les risques environnementaux.

2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

2.1. Principes comptables

Les comptes au 31 décembre 2024 sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France et tiennent compte du règlement ANC 2023-05 du 10 novembre 2023 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours des exercices présentés.

2.2. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

2.2.1. Incorporelles

Les frais d'études et de développement sont comptabilisés en charges sur l'exercice au cours duquel ils sont encourus. En 2024, comme en 2023, aucun coût de développement n'a été immobilisé dans la mesure où les critères de capitalisation n'ont pas été remplis. Une analyse du respect de ces critères est effectuée à chaque fois que la question de capitalisation des frais de R&D d'un projet est identifiée.

Les fonds commerciaux sont comptabilisés sur la base de leur valeur d'apport. Les fonds commerciaux figurant au bilan font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est déterminée à partir de critères liés à la rentabilité constatée et les perspectives d'avenir de l'activité concernée. Suite à l'application au 1^{er} janvier 2005 du règlement 2002-10, AKWEL n'amortit plus les fonds de commerce figurant à l'actif du bilan.

Les logiciels de micro-informatique sont amortis sur une durée de 12 mois. Les autres progiciels ou dépenses engagées lors de la mise en place d'un nouveau système d'information (SAP) sont immobilisés et amortis sur une durée de trois ans.

Les brevets sont amortis sur leur durée de protection.

AKWEL effectue des tests de dépréciation de ses fonds commerciaux chaque année.

La durée d'utilisation des fonds commerciaux est présumée être non limitée.

AKWEL déprécie la valeur d'un actif lorsque sa valeur actuelle (montant le plus élevé entre la valeur vénale et la valeur d'usage) est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent des brevets et licences pour une valeur nette comptable de 176 milliers d'euros et des logiciels pour une valeur nette de 24 milliers d'euros.

2.2.2. Corporelles

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée d'utilité des biens en fonction du rythme de consommation des avantages attendus de l'actif, selon le mode linéaire ou dégressif.

Les principales durées d'amortissement retenues peuvent être résumées comme suit :

- Constructions : 25 à 40 ans ;
- Agencements des constructions : 5 à 10 ans ;
- Installations techniques : 5 à 10 ans ;
- Matériels et outillages industriels : 5 à 10 ans ;
- Installations générales : 10 ans ;
- Mobiliers et matériels de bureau : 5 à 10 ans.

Les amortissements complémentaires, résultant de l'application de dispositions fiscales (dégressif, exceptionnel), sont traités comme des amortissements dérogatoires, qui sont comptabilisés en "provisions réglementées".

Les immobilisations figurant au bilan sont dépréciées lorsque leur valeur nette comptable est supérieure à leur valeur actuelle estimée (la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage).

Les autres immobilisations corporelles sont constituées d'emballages réutilisables.

2.2.3. Financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraire...).

Les titres de participation font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité apparaît inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'utilité des titres de participation est déterminée soit sur la base des capitaux propres, soit selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, qui tient compte des perspectives développement et de rentabilité.

Les hypothèses économiques retenues sont les suivantes :

- Les flux de trésorerie utilisés sont issus des budgets 2025, et sont étendus sur une période explicite globale de cinq ans ;

- Au-delà de cet horizon, est calculée la valeur terminale correspondant à la capitalisation à l'infini avec un taux de croissance à l'infini de 1,5 % (1,5 % en 2023) du dernier flux de la période explicite ;
- Le taux d'actualisation correspond à un coût moyen pondéré du capital après impôt. Son utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant un taux avant impôt à des flux de trésorerie non fiscalisés.

Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2024 pour actualiser les flux futurs de trésorerie est compris entre 10,4% et 12,6% selon les pays.

2.3. Créances rattachées à des participations

À compter du 2 janvier 2002, le Groupe a mis en place des conventions de trésorerie entre l'ensemble des filiales du Groupe. Celles-ci stipulent que toutes les créances et dettes commerciales intragroupe échues et non remboursées sont considérées comme des avances de trésorerie. Le règlement de ces avances n'étant pas planifié, elles sont comptabilisées sous les rubriques « créances rattachées à des participations » ou « dettes rattachées à des participations ».

Les créances rattachées sont valorisées à leur valeur nominale et sont éventuellement dépréciées, en lien avec l'analyse réalisée sur les titres de participation, pour tenir compte des risques de non-recouvrement auxquels elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date de clôture des comptes.

2.4. Stocks

Les stocks sont valorisés au prix d'achat pour les matières premières selon la méthode du « premier entré, premier sorti », et au prix de revient usine pour les produits finis et travaux en cours. Du prix de revient sont exclus les frais généraux ne contribuant pas à la production et les frais financiers.

Les provisions nécessaires sont constituées sur les stocks présentant un risque d'obsolescence, ou ceux pour lesquels le prix de revient est supérieur à la valeur de réalisation. Les outillages sont valorisés au prix de revient complet (coûts externes) dans la limite du prix facturable aux clients.

2.5. Créances clients

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les provisions pour créances douteuses sont déterminées selon des critères d'ancienneté des créances non recouvrées. Une provision est également enregistrée chaque fois qu'un litige réel et sérieux est constaté, ou qu'un client fait l'objet d'une procédure contentieuse.

Par ailleurs, des provisions pour dépréciation des créances clients sont également calculées selon des critères d'ancienneté pour les factures non recouvrées, et suivant les modalités suivantes :

- Provision égale à 25 % du montant hors taxes des créances non recouvrées pour les créances dont la date d'échéance est dépassée de plus de 150 jours et de moins de 360 jours ;
- Provision égale à 100 % du montant hors taxes des créances non recouvrées, pour les créances dont la date d'échéance est dépassée de plus de 360 jours.

2.6. Provisions pour risques et provisions pour charges

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels AKWEL est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêt des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

2.7. Engagements de retraite

Les droits acquis par les membres du personnel au titre des indemnités de fin de carrière ne sont pas provisionnés. Ils sont néanmoins évalués et leur montant à la clôture de l'exercice est mentionné en engagements financiers (cf. [5.1](#)).

Les montants des droits acquis par les salariés en application des différentes conventions collectives applicables sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, de rotation du personnel, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base d'un taux d'actualisation. Les estimations ont été réalisées sur la base d'un taux d'actualisation de 3,36% (contre 3,22% à la clôture 2023), d'une augmentation des salaires de 2,5 % (contre 2,5 % à la clôture 2023) pour les cadres comme pour les non-cadres, d'un âge de départ à la retraite de 67 ans et d'hypothèses moyennes en matière de rotation du personnel. AKWEL a examiné l'incidence sur l'évaluation de ses engagements sociaux de la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant sur la réforme des retraites. Après examen des caractéristiques de la population de ses salariés (âge, date d'entrée dans la vie active, profil de carrière...), AKWEL a maintenu l'hypothèse d'un âge de départ en retraite à 67 ans. Les médailles du travail ne font pas l'objet de provisions pour risques et charges car les engagements correspondants ne sont pas significatifs. Les conventions collectives qui s'appliquent aux établissements d'AKWEL ne prévoient pas cette obligation et les usages d'AKWEL restent accessoires en la matière.

2.8. Charges et produits exceptionnels

Le résultat exceptionnel comprend notamment les produits et charges résultant d'événements ou d'opérations clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et qui ne sont pas, en conséquence, censés se reproduire de manière fréquente ni régulière. Les charges et produits exceptionnels comprennent notamment les dotations ou reprises relatives aux amortissements dérogatoires, les produits de cessions d'actifs et les produits et charges non liés à l'activité courante.

2.9. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances et dettes en devises sont valorisées au cours de change en vigueur à la date de clôture. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de clôture est portée au bilan en écarts de conversion. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

2.10. Intégration fiscale

AKWEL a conclu une convention d'intégration fiscale avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %.

Cette convention, entrée en vigueur pour la première fois le 22 décembre 2011, a été signée dans le cadre de l'option prise par AKWEL pour le régime de Groupe tel que défini aux articles 223 A et suivant le Code général des impôts. Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément. L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par AKWEL.

L'application du régime d'intégration fiscale se traduit en 2024, pour le périmètre, par une économie nette d'impôt de 264 647 euros.

3. Notes sur le bilan

3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

(en milliers d'euros)	31.12.2023	Augmentations	Diminutions	31.12.2024
Immobilisations incorporelles	16 957	166	-135	16 989
Terrains	989			989
Constructions	29 018	373	-429	28 962
Installations techniques, matériels et outillages	174 505	3 559	-8 266	169 798
Installations générales, agencements divers	8 872		-1 242	7 630
Matériel de transport	1 680	159	-190	1 649
Matériel de bureau, mobilier	9 277	333	-853	8 757
Autres immobilisations corporelles	2 015		-55	1 959
Immobilisations en cours, avances et acomptes	2 678	1 336		4 014
Valeurs brutes	245 991	5 926	-11 170	240 747
Amortissements autres immobilisations incorporelles	-14 941	-357	110	-15 188
Provisions terrains	-188	-5		-193
Amortissements constructions	-18 806	-747	311	-19 243
Amortissements installations techniques	-150 062	-6 517	8 010	-148 569
Amortissements installations générales, agencements divers	-7 178	-217	1 215	-6 180
Amortissements matériel de transport	-1 385	-118	190	-1 313
Amortissements matériel de bureau, mobilier	-8 209	-326	846	-7 689
Amortissements autres immobilisations	-1 970	-45	55	-1 960
Total amortissements/provisions	-202 739	-8 332	10 737	-200 334
Valeur nette	43 252	-2 406	-433	40 413

Les « Immobilisations incorporelles » s'analysent comme suit au 31 décembre 2024 :

(en milliers d'euros)	Montant brut	Amortissement	Montant net
Logiciels	3 707	-3 684	23
Fonds commercial	6 327	-4 726	1 601
Autres immobilisations incorporelles	6 955	-6 778	176
Total	16 989	-15 188	1 800

Les frais de Recherche et Développement comptabilisés en charges sur l'exercice s'élèvent à 19 156 milliers d'euros (18 789 milliers sur l'exercice 2023).

3.2. Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31.12.2023	Augmentations	Diminutions	31.12.2024
Participations	256 108	7 875	-1 164	262 819
Créances rattachées à des participations	79 082	12 913	-17 464	74 531
Autres immobilisations financières	3 318		-2 997	321
Valeurs brutes	338 508	20 788	-21 625	337 671
Provisions sur titres de participation	-76 297	-7 202	3 761	-79 738
Provisions sur créances rattachées	-25 715	-19 421	10 948	-34 188
Provisions sur autres immobilisations	-147	-40		-187
Total provisions	-102 159	-26 663	14 709	-114 113
Valeur nette	236 349	-5 875	-6 916	223 558

Les autres immobilisations financières comprennent des actions propres pour 240 milliers d'euros à fin décembre 2024 correspondant à 6 044 actions. Les opérations réalisées dans le cadre du programme d'achat des actions propres sont détaillées dans le [paragraphe 2.16.2](#).

Les augmentations des participations résultent d'une augmentation de capital de AKWEL El Jadida pour 5,2 millions d'euros et AKWEL Rayong pour 2,6 millions d'euros. Le Groupe a par ailleurs cédé sa filiale MGI Coutier Iliia.

Les dotations aux provisions pour titres de participation et créances rattachées concernent essentiellement AKWEL Stara Zagora pour 18,7 millions d'euros et AKWEL El Jadida pour 4 millions d'euros. Les reprises aux provisions pour titres de participation et créances rattachées concernent essentiellement AKWEL Automotive Pune pour 4,6 millions d'euros et AKWEL Sweden AB pour 4,3 millions d'euros.

3.3. Stocks

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Matières premières	13 244	18 393
Encours de production	3 145	3 057
Produits intermédiaires et finis	20 173	23 770
Marchandises	-	1
Valeur brute	36 562	45 221
Provisions pour dépréciation	-6 198	-6 738
Valeur nette	30 364	38 483

Les stocks à fin décembre 2024 ont été réduits afin de tenir compte des prévisions de ventes et afin de s'adapter à la conjoncture. La méthode de provision des stocks n'a pas été modifiée en 2024.

3.4. Créances clients

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Créances clients	57 598	64 152
Provisions pour dépréciation	-85	-86
Valeur nette	57 513	64 066

La diminution des créances clients est cohérente avec la baisse d'activité de la société notamment au cours du dernier trimestre 2024.

3.5. Autres créances

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Impôts sur les bénéfices	2 429	3 538
TVA	1 234	1 510
Autres	8 211	8 130
Valeur brute	11 874	13 178
Provisions pour dépréciation	-	-
Valeur nette	11 874	13 178

Le poste autres est constitué des produits à recevoir des assurances dans le cadre de la garantie liée au produits SCR.

3.6. Disponibilités et valeurs mobilières

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Disponibilités	52 142	32 416
Valeur nette	52 142	32 416

Les disponibilités à fin décembre 2024 sont constituées des soldes des comptes bancaires ainsi que des placements à terme (d'une durée inférieure à 1 an).

3.7. Échéances des créances et des dettes

Échéances des créances :

(en milliers d'euros)	31.12.2024	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances rattachées sur participations	74 530		74 530
Autres immobilisations financières	321		321
Créances clients	57 598	57 505	93
Autres créances	11 874	11 874	-
Total	144 323	69 379	74 944

Échéances des dettes :

(en milliers d'euros)	Total	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Échéances à plus de cinq ans
Dettes financières	1 555	1 555		
Associés - Dettes financières diverses	189 683	189 683		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 749	39 749		
Dettes fiscales et sociales	11 210	11 210		
Autres dettes	991	991		
Total	191 238	191 238	-	-

3.8. Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les frais d'émission d'emprunt sont constatés en charges à répartir sur plusieurs exercices et sont étalés linéairement sur la durée de vie des emprunts. Au 31 décembre 2024, les charges à répartir restant à amortir au titre des frais d'émission d'emprunt s'élevaient à 0 euros.

3.9. Capitaux propres

Le capital social se compose de 26 550 240 actions de 0,8 euro.

L'évolution des capitaux propres au cours de l'exercice 2024 s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2023	Affectation du résultat 2023	Distribution de dividendes	Résultat de l'exercice	Réduction de capital	Autres variations	31.12.2024
Capital	21 393				-153		21 240
Prime de fusion	8 200				-2 842		5 358
Prime d'apport	1 505						1 505
Réserve légale	2 139						2 139
Autres réserves	41						41
Report à nouveau	79 779	-94	-7 963				71 721
Résultat de l'exercice	-94	94		27 646			27 646
Provisions réglementées	25 346					-1 790	23 556
Total capitaux propres	138 308	0	-7 963	27 646	-2 995	-1 790	153 206

La réduction de capital correspond à une opération d'annulation d'actions propres.

3.10. Provisions pour risques et provisions pour charges

Les provisions pour risques et provisions pour charges, qui correspondent notamment aux litiges en cours avec les tiers, aux mesures de licenciement, aux pertes latentes de change, s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2023	Dotations	Utilisations	Reprises sans objet/Autres mouvements	31.12.2024
Provisions pour litiges	32 236	6 705	-1 207	-236	37 498
Provisions pour fermeture de site	9 185	1 129	-2 271		8 044
Provisions pour pertes de change	0	1			1
Autres provisions	779				779
Total	42 200	7 835	-3 478	-236	46 322

Les dotations et reprises pour litiges sont principalement liées sur l'exercice 2024 à des risques techniques et commerciaux et notamment des retours garantis. Une nouvelle provision de ce type a été dotée au cours de l'exercice pour 3,4 millions d'euros ainsi qu'un complément sur les garanties SCR de 2,7 millions d'euros. Pour ce type de provision, les montants ont été estimés sur la base des retours garantie constatés sur l'exercice, des durées contractuelles de garantie et des historiques disponibles. Les reprises constatées sur ces provisions correspondent aux coûts effectivement pris en charge par la société au titre de ces retours garantie.

Les autres provisions comprennent un risque de perte sur la filiale Enricau.

3.11. Dettes financières

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Dettes Groupe	189 683	172 000
Dettes hors Groupe :		
- Emprunts	1 516	34 525
- Intérêts à payer	-	164
- Autres	39	127
Total	191 238	206 816

Certains emprunts bancaires sont soumis au respect de covenants financiers. Au 31 décembre 2024, AKWEL respecte l'intégralité de ces covenants.

Les dettes groupe correspondent aux comptes courants de la société avec ses filiales.

Les dettes hors groupe à fin décembre 2024 correspondent à deux emprunts qui seront intégralement remboursés courant 2025.

3.12. Dettes fiscales, sociales et autres dettes

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Organismes sociaux	3 863	3 636
Personnel	5 263	4 752
État (T.V.A., IS, etc.)	2 085	2 472
Avances et acomptes reçus	910	992
Autres dettes, charges à payer	81	3 038
Total	12 200	14 890

3.13. Charges à payer et produits à recevoir

Les produits à recevoir comprennent les éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Produits d'assurance relatifs à des retours garantie	8 114	8 094
Avoirs fournisseurs	3 978	6 547
Factures à établir	9 030	4 394
Autres	53	30
Total	21 175	19 065

Les charges à payer comprennent les éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Factures non parvenues	16 980	19 232
Avoirs à établir	6 551	9 150
Dettes fiscales et sociales à payer	7 771	7 294
Autres	81	3 202
Total	31 383	38 878

Les autres dettes comprenaient une dette de 3 Millions d'euros envers AKWEL Bursa qui a été intégralement remboursée sur l'exercice.

3.14. Effets de commerce

Les créances clients comprennent un montant de 0 milliers d'euros (276 milliers d'euros en 2023) correspondant à des effets reçus non échus et non escomptés. Les dettes fournisseurs comprennent des effets à payer pour un montant de 0 milliers d'euros (442 milliers d'euros en 2023).

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

4.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Les principaux produits issus des activités de la société sont comptabilisés de la manière suivante :

- Ventes de produits (pièces, outillages...) à l'expédition du bien
- Ventes de services (management fees, product lines, refacturations diverses...) en fonction de la date effective de prestation

Le chiffre d'affaires en France représente 142 553 millions d'euros, soit 47 % du chiffre d'affaires total (54 % en 2023). Le chiffre d'affaires export représente 160 932 millions d'euros, soit 45.82 % du chiffre d'affaires total (46 % en 2023).

4.2. Produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Produits des participations	36 914	610
Différences nettes de change	1 264	0
(Dotations)/reprises nettes aux provisions	-11 955	-8 604
Abandons de créances	-6 109	0
Intérêts financiers et autres charges financières (nets)	-3 347	-4 671
Total	16 766	-12 665

Les dotations/reprises nettes aux provisions sur les titres de participation s'élèvent à 3 440 milliers d'euros (1 564 milliers d'euros en 2023). Celles-ci concernent essentiellement les filiales AKWEL RAYONG (Thaïlande) et AKWEL EL JADIDA (Maroc).

Les dotations/reprises nettes aux provisions sur créances rattachées à des participations s'élèvent à 8 474 milliers d'euros (7 041 milliers d'euros en 2023). Elles concernent principalement les filiales AKWEL Stara Zagora (Bulgarie).

La société a consenti un abandon de créance de 6 109 milliers d'euros à sa filiale AKWEL Automotive Sweden AB.

Les intérêts financiers et autres charges financières comprennent essentiellement les intérêts sur les comptes courants avec les filiales.

4.3. Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Amortissements et provisions (nets)	1 790	617
Cessions nettes d'actifs	2 088	-11
Autres produits (charges)	-133	-2
Total	3 745	604

Les cessions nettes d'actifs correspondent aux produits de cession de l'usine des Mureaux pour 3.3 M€ en parti compensé par la sortie des titres de MGI Coutier Iliia pour 1,2 M€.

4.4. Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôts	Impôts	Résultat net après impôts
Résultat courant (et participation)	24 287	-386	23 901
Résultat exceptionnel	3 745	0	3 745
Résultat comptable	28 032	-386	27 646

La société fait partie d'un groupe soumis aux règles GloBE (Global Anti-Base Erosion, également appelé Pilier 2) de l'OCDE, applicable pour la première fois à l'exercice 2024. En application de ces règles, le groupe est tenu de payer un impôt complémentaire pour la différence entre son taux effectif d'imposition GloBE dans chaque juridiction et le taux minimum de 15%.

Dans ce cadre, la société a effectué une évaluation de l'impact des règles GloBE et a conclu en l'absence d'impact sur les comptes 2024.

4.5. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Base		
Amortissements dérogatoires	19 984	22 006
Provisions et charges à payer non déductibles	1 510	710
	21 494	22 716
Impôts au taux de 25%		
	5 374	5 679

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Retraite

Le montant cumulé des engagements liés aux indemnités de départ en retraite non provisionnées à la clôture de l'exercice, s'élève à 4 198 milliers d'euros. Les hypothèses de calcul sont précisées dans la [note 2.7](#).

5.2. Crédits-bails

La valeur d'origine des immobilisations acquises en crédit-bail s'élève à 30 101 milliers d'euros et leur valeur nette s'élèverait à 2 753 milliers d'euros si elles avaient été acquises en pleine propriété et amorties.

AKWEL n'ayant plus de contrat en cours, il n'y a aucune redevance à payer.

5.3. Identité du Groupe consolidante

Les comptes de la société AKWEL sont intégrés dans les comptes consolidés du groupe AKWEL dont la tête de groupe est :

AKWEL

975 route des Burgondes

01410 CHAMPFROMIER

inscrite au RCS de Bourg en Bresse n°344 844 998

Les états financiers consolidés sont disponibles sous la rubrique “Rapports Financiers” du site internet AKWEL.

5.4. Autres engagements financiers

Au 31 décembre 2024, les autres engagements financiers s'analysent comme suit :

- 1 448 milliers d'euros, au titre des cautions accordées ;
- 2 495 milliers d'euros, au titre de garanties accordées sur des actifs non financiers (ce montant étant déjà inclus dans les dettes financières du Groupe).

5.5. Entreprises liées

Toutes les transactions avec les parties liées concernent des transactions effectuées avec les filiales et sont conclues à des conditions normales de marché. Celles répondant aux critères de conventions réglementées sont mentionnées dans le rapport spécial des CAC [page 271](#).

5.6. Rémunérations allouées aux dirigeants

Les rémunérations versées aux membres du Directoire s'élèvent au total à 1 834 407 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (1 911 994 euros en 2023). Le montant total des rémunérations versées aux membres du Conseil de surveillance s'élève au total à 353 600 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (341 000 euros en 2023).

5.7. Effectif moyen

	2024	2023
Cadres	242	234
ETAM	454	460
Ouvriers	376	406
Total	1 072	1 100

5.8. Transfert de charges

Le montant des transferts de charges d'exploitation enregistrés au cours de l'exercice s'élève à un solde créditeur de 2 371 milliers d'euros (contre un solde débiteur de 4 222 milliers en 2023), concernant principalement des produits d'assurance.

5.9. Tableau des filiales et participations

(en milliers d'euros)	Capitaux propres avant affectation du résultat		Résultat du dernier exercice clos	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis		Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
	Capital social (y compris primes)	Réserves *			Brute	Nette	Brut	Net			
Filiales détenues à plus de 50%											
SCI PAYS DE BRAY SUD	0	690	70	100%	762	762	0		0	95	0
AKWEL MATEUR TUNISIA SARL	1 681	14 927	1 451	100%	4 424	4 424	0		0	47 211	0
AKWEL NINGBO CHINA CO, LTD	10 608	11 406	161	100%	10 511	10 511	0		0	7 559	5 587
AKWEL CORDOBA ARGENTINA SA	76	-1 042	1 343	100%	13 925	0	0		0	66	0
AKWEL BURSA TURKEY OTOMOTIVE A.S.	8 927	10 937	-3 082	100%	14 775	14 775	1 962	1 962	0	64 766	364
AKWEL JUNDIAI BRASIL-INDUSTRIA DE AUTOPEÇAS LTDA	2 106	58	493	100%	13 919	3 426	0		0	3 077	420
AKWEL BIRMINGHAM UK LTD	95 400	53 737	4 896	100%	96 517	96 517					
AKWEL VIGO SPAIN S.L	6 022	34 743	12 131	100%	4 772	4 772				119 385	7 500
AKWEL MEXICO SA DE CV	2	-2 366	3 929	100%	6	0				50 159	
AKWEL TIMISOARA ROMANIA SRL	1 447	33 150	-848	100%	1 963	1 963	0		0	62 994	17 000
AKWEL TOOLING France	408	1 573	422	100%	895	895				2 623	2 984
AKWEL USA INC	18 228	446 429	-7 124	100%	28 402	28 402				0	
AKWEL VANNES FRANCE	916	4 597	1 911	100%	0	0	775	775	0	28 446	
AKWEL AUTOMOTIVE PUNE INDIA PVT LTD	2 195	-1 308	258	100%	2 597	2 597	2 340	2 340		4 288	
AKWEL AUTOMOTIVE SWEDEN AB	3 054	-667		100%	32 881	0				0	
AKWEL PAREDES DE COURA (PORTUGAL) UNIOESSOAL, LDA	7 350	15 762	3 471	100%	7 350	7 350	43	43	0	67 812	3 059
AKWEL EL JADIDA MOROCCO SARL	5 418	-408	-1 665	100%	12 499	3 350	4 493	4 493	0	9 324	
AKWEL RAYONG (THAILAND) CO, LTD	11 218	-7 975	-1 842	100%	10 566	0	10 091	0		24 096	
AKWEL STARA ZAGORA (BULGARIA) EOOD	998	-4 075	-4 580	100%	1 000	0	18 791	0		569	
AKWEL WUHAN AUTO PARTS CO, LTD	15 165	282	-855	100%	3 260	3 260				2 672	
BIONNASSAY REAL ESTATE	201	1 321	-374	50%	67	67				769	
AKWEL SERVICES TUNISIA	6	48	-50		10	10	584	584		1 272	
Filiales détenues à moins de 50%											
HOLDING ENRICAU	7 887	-12 708	-2 321	21%	1 717	0	630	0		97 847	
Filiales détenues indirectement											
Gold Seal Avon Polymer PVT ltd							199	199			
AKWEL CHONGQINQ							4 279	4 279			
AKWEL GEBZE							4 896	4 896			
AKWEL SWEDEN AB							8 579	5 753			
AKWEL CADILLAC							14 995	14 995			
MGI Coutier Iliia							1 849	0			
Total				-	262 818	183 081	74 506	40 319			36 914

* Les réserves comprennent les réserves, le report à nouveau, les subventions d'investissement, les provisions réglementées et les écarts de conversion.

5.10. Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes sont présentés dans les annexes aux comptes consolidés note 29.